



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 72145

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si une caisse de sécurité sociale (régime spécial) peut s'opposer, « sous le couvert du fait de la confidentialité des renseignements portés sur le rapport », à communiquer à un assuré le résultat des contrôles d'un appareil dentaire, ne « donnant pas satisfaction », contrôles effectués à la demande de la caisse du régime spécial par le contrôleur chirurgien-dentiste d'une caisse primaire de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72145

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 410